



Les cotisations

Le barème des cotisations est issu des discussions menées au niveau national avec les trésoriers fédéraux et les responsables des bureaux fédéraux des adhésions.

Le barème est progressif, car croissant avec le revenu net mensuel de l'adhérent. Il est aussi indicatif, car le montant du versement, acte militant, reste déterminé en raison et en conscience par l'adhérent.

Les cotisations des primo-adhérents sont proposées par souci de modération sur la 1ère tranche du barème.

Les cotisations sont versées en chèque, et un justificatif de versement est adressé en retour par le national. Elles donnent droit à une réduction d'impôt de 66% du montant versé.

Les cotisations sont utilisées :

- ***Au niveau national,***
pour contribuer au fonctionnement général du parti : administration, campagnes, site internet, affiches, hebdo, ...
À cet effet, sur chaque adhésion, une part fixe de 18 € est automatiquement reversée au national, notamment pour l'établissement de la carte d'adhérent, et seul le reliquat est disponible pour la fédération. Ainsi, sur une cotisation de 24 €, seuls 6 bénéficient à la fédération
- ***Au niveau départemental,***
pour contribuer au fonctionnement de la fédération socialiste de Haute-Saône : secrétariat, courriers, réunions de travail, campagnes, ...

**GRILLES DES COTISATIONS
et BULLETIN D'ADHÉSION CI-APRÈS**

MODALITÉS D'ADHÉSION AU PARTI SOCIALISTE

GRILLE DE COTISATIONS

Revenu mensuel personnel net (revenus annuels divisés par 12)	Cotisations annuelles (adhérents imposables)	Cotisations annuelles (adhérents non imposables)
0 - 999 €	-	24 €
1 000 - 1 499 €	60 € (soit 20 € après impôts)	24 €
1 500 - 1 999 €	90 € (soit 30 € après impôts)	30 €
2 000 - 2 499 €	125 € (soit 41,70 € après impôts)	
2 500 - 2 999 €	165 € (soit 55 € après impôts)	
3 000 - 3 499 €	210 € (soit 70 € après impôts)	
3 500 - 3 999 €	260 € (soit 86,70 € après impôts)	
4 000 - 4 449 €	320 € (soit 106,70 après impôts)	
4 500 - 4 999 €	380 € (soit 126,70 € après impôts)	

Les chèques de cotisation sont à libeller à l'ordre de l'ADFPS (Association Départementale pour le Financement du Parti Socialiste) et à adresser à la Fédération du Parti Socialiste, 33 rue St Georges, 70000 VESOUL

Les militants déterminent eux-mêmes le montant de leur cotisation, à partir des montants indicatifs de la grille ci-dessus.

*Les encaissements échelonnés ou la mensualisation peuvent être envisagés
(prendre contact avec le secrétariat au 03.84.76.08.43)*

Au cours de l'année suivant ta cotisation, un justificatif de versement te sera fourni par la Fédération. Il te permet d'obtenir **une réduction d'impôt d'un montant égal à 66 % du montant de ta cotisation**, dans la limite de 20 % du revenu imposable (voir grille ci-dessus)

Amitiés socialistes.

Alain BALANDIER
1^{er} Secrétaire fédéral

Josiane BARBANT
Trésorière fédérale

Partie ci-dessous à joindre à ton règlement

✂ ✂ ✂ ✂ ✂ ✂ ✂ ✂ ✂

Nom, prénom :

Montant de la cotisation :

Adresse :

Téléphone :

Mail :